



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2018/32

L'an deux mil dix-huit, le treize juillet, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 juin 2018

PRESENTS : MM Gilbert MICHEL, Jean-Pierre COING, Hugues BEAUME, Guy BERARD, Florence GONON,

EXCUSES : Delphine MIALON (pouvoir à Hugues BEAUME), Roger GIRAUD, Daniel VIN,

ABSENT : François PINATEL,

Secrétaire de séance : Guy BERARD

Vu le décret 2013-77 du 21 janvier 2013,

Vu le décret 2014-457 du 7 mai 2014,

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu les conclusions des réunions de concertation avec les élus, les enseignants, le SIEPAF et les parents d'élèves,

Vu l'avis du conseil d'école du 11 décembre 2017 approuvant à l'unanimité l'organisation du temps scolaire sur 4 jours,

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Education Nationale en date du 24 avril 2018,

Le Conseil Municipal, à six (6) voix pour et une (1) abstention,

APPROUVE l'organisation de la semaine scolaire sur 4 journées à la rentrée 2018/2019 les lundi, mardi, jeudi et vendredi à raison de 6 heures par jour, conformément à l'article D521-12-II-2 du code de l'éducation.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

Le Maire,
Bernard MICHEL

